

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**19 présents + 8 pouvoirs (26 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière :
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :** Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**8 pouvoirs :**

- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Joël MEUNIER a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à J-M PROUST
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à J. BARIGAULT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à J-F COIFFARD

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jacky METAY, Maryse BARIGAULT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Joël MEUNIER, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT

**Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 22 février 2018

**FINANCES : INTEGRATION DE LA REGIE DE LA PISCINE DU CEBRON  
DANS LA REGIE DU CAMPING DU CEBRON**

M. Le Président expose

A la suite du RDV avec M. VIGUIER, comptable public, sur les régies, il a remarqué que la régie de la piscine du Cébron n'était pas importante et qu'il serait plus opportun de l'intégrer à celle du camping du Cébron, étant donné que ce seront les mêmes agents qui encaisseront les montants pour le camping et le bassin de baignade. La régie du camping du Cébron s'intitulerait par la suite : « Régie Cébron ». Pour l'analytique en comptabilité, les services de la Trésorerie fourniront deux carnets à souche : un pour le camping et un pour le bassin de baignade du Cébron.

- Vu l'exposé de M. Le Président ci-dessus
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 janvier 2018.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 :

- ✓ D'intégrer la régie du bassin de baignade du Cébron dans la régie du camping du Cébron
- ✓ De renommer cette régie : « Régie Cébron »
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180227-D2018035-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-03-2018

Publication le : 12-03-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48